

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 12 avril 2023 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 07 avril 2023.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Alain ROBERT, Frédéric BOULANGER, Alicia MARSOT, Ferdinand TAFFO et Emeline SUTTER.

Excusés : Pascal METTEY, Jean-Robert LELARGE et Fleur THEILLAUD

Procurations : Pascal METTEY à Georges DORMOY, Jean-Robert LELARGE à Estelle BOUCHÉ et Fleur THEILLAUD à Frédéric BOULANGER

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Estelle BOUCHÉ.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/02/2023,
2. Comptes de gestion et administratif 2022 de la commune,
3. Comptes de gestion et administratif 2022 du service assainissement,
4. Budget primitif 2023 de la Commune,
5. Budget annexe primitif 2023 – section Assainissement,
6. Impôts locaux : vote des 2 taxes foncières,
7. Tarif d'assainissement 2023
8. Achat parcelle de bois,
9. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 20 janvier 2023:

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 20 janvier 2023. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Comptes de gestion et administratif 2022 de la commune :

Préalablement à l'exposition de ce point, M. le Maire demande au 1^{er} Adjoint d'assumer la présidence de séance, en vue de l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2022. Georges Dormoy accepte cette présidence et donne la parole au Maire qui présente au Conseil les données chiffrées.

FONCTIONNEMENT

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 147 481,40 € soit 46,3 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 205 318,88 € soit 64,4 % des crédits votés. Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 57 837,48 €.

DEPENSES		2022	
CHAPITRE	Budgétisé + DM	Réalisé	
011	Charges à caractère général	56 900,98 €	56 900,01 €
012	Charges de personnel	24 518,00 €	24 475,18 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	171 057,67 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 475,04 €	4 475,04 €
65	Autres charges de gestion courante	56 986,00 €	56 959,31 €
66 + 67	Charges financières + Charges exceptionnelles	4 700,00 €	4 671,86 €
Total DEPENSES		318 637,69 €	147 481,40

Niveau de réalisation **46,3 %**

RECETTES		2022	
CHAPITRE	Budgétisé + DM	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	118 749,56 €	0,00 €
70	Produits des services	31 381,00 €	30 768,89 €
42	Opération d'ordre	1 000,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	69 906,00 €	84 604,98 €
74	Dotations, subventions et participations	55 728,00 €	49 889,83 €
75	Autres produits de gestion courante	41 297,04 €	39 801,57 €
76	Produits financiers	0,00 €	1,52 €
77	Produits Exceptionnels	576,09 €	252,09 €
Total RECETTES		318 637,69€	205 318,88 €

Niveau de réalisation **64,5 %**

Résultat sur l'exercice (excédent)	+ 57 837,48 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	+ 118 749,56€
Part affectée à l'investissement en 2022	0,00 €
 Résultat cumulé (excédent)	 + 176 578,04€

Ces résultats sur l'exercice 2022 consacrent une situation financière stable par rapport à l'exercice précédent, mais qui demeure malgré tout tendue :

- 1) la CAF (soit le résultat d'exploitation, augmenté des amortissements) est en baisse par rapport à 2021 puisqu'elle s'élève à plus de 62 k € contre 68 k€ en 2021
- 2) l'ensemble des charges de l'année 2022 augmente légèrement par rapport à 2021, soit + 2k€ : elles n'intègrent pas encore l'impact de la forte inflation constatée.

INVESTISSEMENT

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 79 093,85 € soit 20,8 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 113 795,92 € soit 30,0 % des crédits votés. Le résultat de la section d'investissement pour 2022 s'élève donc à +34 702,07 €.

DEPENSES		2022	
CHAPITRE		Budgétisé + DM	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	71 991,09 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	17 215,30 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	0,00 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	46 733,21 €	44 055,64 €
20	Immobilisations incorporelles	116 530,00 €	3 130,00 €
204	Subvention d'équipement	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	119 970,00 €	31 908,21 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		373 439,60 €	79 093,85 €
Niveau de réalisation			20,8 %

RECETTES		2022	
CHAPITRE		Budgétisé + DM	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	171 057,67 €	0,00 €
024	Produits de cession	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 475,04 €	4 475,04 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 138,00 €	8 646,99 €
13	Subventions d'investissement reçues	88 777,80 €	27 682,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00 €	1 000,00 €
Total RECETTES		373 439,60 €	113 795,92 €
Niveau de réalisation			30,0 %
Résultat sur l'exercice (bénéfice)			34 702,07 €
Résultat antérieur reporté (déficit)			- 71 991,09 €

Résultat cumulé (déficit)

- 56 240,51 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (bénéfice)	92 539,55 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	120 346,53 €

D'un point de vue opérationnel, les réalisations 2022 en investissements ont permis :

- de finaliser les travaux de réfection des fontaines y compris les panneaux pour 9 505,60 € TTC,
- de finaliser l'étude avec Ecooparc sur la maison des circuits courts et de lancer l'étude thermique pour la Cure, l'ensemble pour 3 130,00 € TTC
- d'un achat de terrain pour 20 616,60 TTC,
- d'engager des petits équipements pour 1 064,96 € TTC
- de réaliser des travaux forestiers pour 721,05 € TTC.

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants le compte administratif du budget principal 2022, conforme au compte de gestion du percepteur :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 481,40€
	Section d'investissement :	79 093,85€
RECETTES :	Section de fonctionnement :	205 318,88€
	Section d'investissement :	113 795,92€

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultats Cumulés 2021	Résultat de l'exercice	Reste à Réaliser Dé-penses	Reste à Réaliser Recettes	Résultat Cumulé 2022
Fonctionnement	118 749,56 €	57 837,48€			176 587,04 €
Investissement	- 71 991,09 €	34 702,07 €	-53 170,00 €	34 218,51 €	- 56 240,51 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement à affecter en 2023 - Excédent	176 587,04 €
Résultat d'Investissement – Déficit	- 56 240,51 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits

1. Affectation au R/1068 (section Investissement)	56 240,51 €
2. Report en fonctionnement au R/002	176 587,04 €
3. Report en investissement auD/001	56 240,51 €

3. Comptes Administratifs et de gestion 2022 du service assainissement :

Préalablement à l'exposition de ce point, M. le Maire demande au 1^{er} Adjoint d'assumer la présidence de séance, en vue de l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2021. Georges Dormoy accepte cette présidence et donne la parole au Maire qui présente au Conseil les données chiffrées.

FONCTIONNEMENT

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 23 587,04 € soit 40,6 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 28 002,62 € soit 40,2 % des crédits votés. Cette situation génère donc un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2022 de + 4 415,58 €.

DEPENSES		2022	
CHAPITRE		Budgétisé + DM	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 520,00 €	15,25 €
012	Charges de personnel	800,00 €	798,00 €
014	Atténuation de produits	2 400,00 €	2 208,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	900,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	29 498,33 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,83 €
65	Autres charges de gestion courante	17 750,00 €	15 517,36 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €
68	Dotation dépréciation actif	300,00 €	99,60 €
Total DEPENSES		58 117,16 €	23 587,04 €

Niveau de réalisation

40,6%

RECETTES		2022	
CHAPITRE		Budgétisé + DM	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	27 601,97 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €
70	Produits des services	29 940,00 €	27 096,60 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	78,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	254,19 €
78	Produits exceptionnels	210,00 €	208,64 €
Total RECETTES		58 117,16€	28 002,62 €

Niveau de réalisation

48,2 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

4 415,58 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

+ 27 601,97 €

Résultat cumulé (excédent)

+ 32 017,55 €

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 27 601,97€	+ 4 415,58€	+ 32 017,55€
Investissement	+ 48 016,13€	+ 4 583,64 €	+ 52 599,77€

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2023: Excédent	32 017,55€
Slde d'Investissement - Excédent	52 599,77€
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	0,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	32 017,55€
3. Report en investissement au R/001	52 599,77€

4. Budget primitif 2023 de la Commune :

M. le Maire engage le sujet en remerciant sincèrement l'ensemble des membres de la commission finance qui ont travaillé sur la préparation des budgets 2023, et qui ont donc proposé des orientations nécessaires à l'atteinte des équilibres financiers indispensables, tout en tenant compte de l'ensemble des contraintes présentes. Suite à ces travaux de la commission finance, le projet de budget primitif 2023 peut être présenté par le détail au Conseil Municipal. Il donne ensuite la parole à la 2^{ème} Adjointe, Estelle BOUCHÉ, déléguée aux finances.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 347 916,26 €, sachant que :

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à 227 569,73 €. Elles sont donc en hausse de 27 681,60 € par rapport au budget de l'exercice 2022 (soit une augmentation de 13,8 %),
- les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 164 364,00 €, soit en hausse de 27 459,02 € par rapport au budget 2022 (hausse de 20,1 %).
- ceci permet de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel (amortissement compris) pour le seul exercice 2023 de 63 205,73 €, en augmentation de 222,58 € par rapport au budget 2022, soit + 0,4 %.

Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 002	Excédent antérieur reporté	118 749,56 €	- €	120 346,53 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	- €
Total 70	Produits et services	31 381,00 €	30 768,89 €	47 274,43 €
Total 72	Production Immobilisée	- €	- €	- €
Total 73	Impôts et taxes	69 906,00 €	84 604,98 €	86 581,00 €
Total 74	Dotations et participations	55 728,00 €	49 889,83 €	52 419,30 €
Total 75	Autres produits de gestion courante	41 297,04 €	39 801,57 €	40 980,00 €
Total 76	Produits financiers	- €	1,52 €	- €
Total 77	Produits exceptionnels	576,09 €	252,09 €	315,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	318 637,69 €	205 318,88 €	347 916,26 €
	<i>Recettes courantes</i>	199 888,13 €	205 208,54 €	227 569,73 €

Section	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 011	Charges à caractère général	56 900,98 €	56 900,01 €	69 550,00 €
Total 012	Charges de personnel	24 518,00 €	24 475,18 €	28 231,00 €
Total 014	Autre reversement fiscal	- €	- €	6 200,00 €
Total 022	Dépenses imprévues fonctionnement	- €	- €	- €
Total 023	Virement à la section investissement	171 057,67 €	- €	178 764,22 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	4 475,04 €	4 475,04 €	4 788,04 €
Total 065	Autres charges de gestion courante	56986,00 €	56 959,31 €	52 633,00 €
Total 066	Charges financières	4 700,00 €	4 671,86 €	7 500,00 €
Total 067	Charges exceptionnelles	- €	- €	250,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	318 637,69 €	147 481,40 €	347 916,26 €

Dépense courantes 136 904,98 € 143 006,03 € 164 364,00 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 350 841,56 €.

Pour la partie dépenses, l'analyse porte sur 2 volets :

- le remboursement du capital des emprunts pour 41 696,04 € pour les prêts « long terme »,
- la finalisation des travaux en cours, ainsi que de nouveaux projets, à savoir :
 1. la rénovation thermique de la Cure pour 96 906,00 €,
 2. les travaux de voirie pour 27 600,00 € TTC,
 3. des achats de terrains pour 15 000,00 € TTC
 4. les travaux forestiers pour 10 800,00 € TTC,
 5. le défibrillateur pour 2 103,00 € TTC
 6. l'agencement du Trieur pour accueillir l'épicerie associative pour 2 000,00 € TTC.

Les recettes de la section investissement sont issues principalement :

- ➔ des subventions des divers organismes financeurs pour 91 967,50 €,
- ➔ du Fond de Compensation TVA pour 8 581,29 €,
- ➔ de la taxe d'aménagement pour 2 000,00 €,
- ➔ du virement de la section de fonctionnement pour 178 764,22 €.

Section	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	71 991,09 €	- €	37 289,02 €
Total 020	Dépenses imprévues Investissement	17 215,30 €	- €	- €
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	- €
Total 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	15 000,00 €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserve	- €	- €	- €
Total 16	Remboursement d'emprunts	46 733,21 €	44 055,64 €	45 696,04 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	116 530,00 €	3 130,00 €	113 447,50 €
Total 21	Immobilisations corporelles	119 970,00 €	31 908,21 €	139 409,00 €
Total 23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	373 439,60 €	79 093,85 €	350 841,56 €

Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €
Total 021	Virement de la section de fonctionnement	171 057,67 €	- €	178 764,22 €
Total 023	Immos en cours	- €	- €	- €
Total 024	Produits de cessions	- €	- €	4 500,00 €
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	4 475,04 €	4 475,04 €	4 788,04 €
Total 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserve	11 138,00 €	80 638,08 €	66 821,80 €
Total 13	Subventions d'investissement	88 777,80 €	27 682,80 €	91 967,50 €
Total 16	Emprunts et dette assimilée	26 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	373 439,60€	113 795,92 €	350 841,56 €

Monsieur le Maire tient à préciser au conseil que le ratio des projets ayant une justification d'ordre environnemental atteint 71 % de l'enveloppe des projets identifiés sur ce budget 2023.

Après cette présentation des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la Commune par M. le Maire, et les débats qui suivent, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ d'approuver le budget principal 2023 (fonctionnement et investissement),
- ➔ d'autoriser le Maire à honorer les factures d'investissement après le 31 décembre 2023 jusqu'au vote du budget suivant dans la limite du quart des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 du présent budget.

5. Budget annexe primitif 2023 – section Assainissement :

Concernant le **budget d'assainissement**, celui-ci s'établit comme suit :

- ➔ **Fonctionnement** : le budget est équilibré à la somme de 62 464,42 €, sur la base de recettes de l'exercice pour un montant de 30 446,87 € et des charges courantes pour un montant de 30 240,40 €. L'excédent de l'exercice s'élève donc à 206,47 €. La capacité d'autofinancement est quant à elle d'un montant de 5 155,30 € (soit 4 948,83 € d'amortissement plus 206,47 € d'excédent de fonctionnement).

Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 002	Excédent antérieur reporté	27 601,97 €	- €	32 017,55 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €	365,19 €
Total 70	Produits et services	29 940,00 €	27 096,60 €	29 890,00 €
Total 74	FCTVA			41,68 €
Total 75	Autres produits de gestion courante	- €	78,00 €	- €
Total 77	Produits Exceptionnels	- €	254,19 €	- €
Total 78	Reprises	210,00 €	208,64 €	150,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	58 117,16 €	28 002,62 €	62 464,42 €
	<i>Recettes courantes</i>	<i>30 515,19 €</i>	<i>28 002,62 €</i>	<i>30 446,87 €</i>

Section	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 011	Charges à caractère général	1 520,00 €	15,25 €	1 520,00 €
Total 012	Charges de personnel	800,00 €	798,00 €	1 200,00 €
Total 014	Atténuation de produits	2 400,00 €	2 208,00 €	2 400,00 €
Total 022	Dépenses imprévues fonctionnement	900,00 €	- €	750,00 €
Total 023	Virement à la section investissement	29 498,33 €	- €	27 275,19 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,83 €	4 948,83 €
Total 065	Autres charges de gestion courante	17 750,00 €	15 517,36 €	23 570,40 €
Total 066	Charges financières	- €	- €	- €
Total 067	Charges exceptionnelles	300,00 €	99,60 €	800,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 117,16 €	23 587,04 €	62 464,42 €
	<i>Charges courantes</i>	<i>23 670,00 €</i>	<i>18 638,21€</i>	<i>30 240,40 €</i>

➔ **Investissement** : le budget s'équilibre à 84 823,79 €, y compris diverses opérations d'ordre. En 2023, il n'y a pas à ce jour d'opérations projetées en termes d'investissement. Une enveloppe budgétaire équivalente à 84k€ est néanmoins positionnée pour faire face à un besoin d'étude et de travaux.

Section	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €
Total 020	Dépenses imprévues Investissement	4 098,10 €	- €	- €
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €	365,19 €
Total 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	50 000,00 €
Total 16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €
Total 20	Immobilisations incorporelles	78 000,00 €	- €	34 458,60 €
Total 23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	82 463,29 €	365,19 €	84 823,79 €

Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	48 016,13 €	- €	52 599,77 €
Total 021	Virement de la section de fonctionnement	29 498,33 €	- €	27 275,19 €
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,83 €	4 948,83 €
Total 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserve	- €	- €	- €
Total 13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
Total 16	Emprunts et dette assimilée	- €	- €	- €
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	82 463,29 €	4 948,83 €	84 823,79 €

Les ressources de ce budget sont consécutives aux opérations d'ordre (amortissement pour 4 948,83 €) et virement de la section de fonctionnement pour 27 275,19 €) et au solde d'exécution reporté pour 52 599,77 €.

A la lecture de ces données chiffrées, il apparaît que le service d'assainissement de la commune présente une situation financière saine, et que la reconstitution de réserves se poursuit. Il est rappelé que ces réserves sont destinées à se doter de moyens qui permettront le moment venu d'engager les travaux qui seront nécessaires du fait du vieillissement du réseau d'assainissement de la commune.

Le service de traitement des eaux usées, refacturé par la commune d'Héricourt avec laquelle nous avons une convention, passe de 1,12 € TTC en 2022 à 1,18 € TTC en 2023.

A noter enfin que le barème de l'agence de l'Eau reste identique à 0,16 € par m³.

Suite à cette présentation et aux débats qui ont suivi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ d'approuver le budget d'assainissement 2023 (fonctionnement et investissement),
- ➔ d'autoriser le Maire à honorer les factures d'investissement après le 31 décembre 2023 jusqu'au vote du budget suivant dans la limite du quart des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 du présent budget.

6. Impôts locaux : vote des 3 taxes foncières :

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution annuelle des deux taxes. M. le Maire rappelle à cette fin le niveau actuel appliqué, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti :	35,02 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	30,75 %
- Taxe Habitation	07.51 %

Les données financières qui ont permis d'établir le budget 2023 montrent une certaine stabilité des résultats courants de fonctionnement. D'autre part, les investissements projetés trouvent un financement suffisant qui n'impose ni le recourt à l'emprunt, ni une fiscalité supplémentaire.

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 35,02 %,
- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 30,75 %.

7. Tarif d'assainissement 2022 :

Monsieur le Maire expose au Conseil la situation financière du service annexe d'assainissement.

Celui-ci est correctement équilibré, bien que le résultat financier marque une baisse tout en restant positif.

Dans un contexte économique marqué par une forte inflation, et dans la mesure où une augmentation a été actée en 2022, il est proposé de maintenir strictement l'ensemble des barèmes pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les barèmes actuels de taxation du service d'assainissement:

- ➔ la part variable à 1,15 €/m³,
- ➔ la part variable destinée à l'Agence de l'Eau, soit la taxe destinée à la modernisation des réseaux de collecte évolue également de 0,16 €/ m³,
- ➔ la part fixe évolue de 65 € par point de comptage,
- ➔ la taxe de raccordement à 690,00 €.

8. Point 8 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de se porter acquéreur d'une parcelle de bois par le biais du droit de préemption forestier. Cette parcelle est cadastrée sous le numéro ZD 111 En Copril. Elle a une contenance de 22 a 69 caet son prix de vente est fixé à 25 € de l'are, soit un total hors frais de 567,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

- de se porter acquéreur de la parcelle ZD 111 En Copril pour la somme de 567,50 € hors frais,
- d'utiliser à cet effet les ressources disponibles au budget d'investissement compte 2111,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

9. Questions diverses :

- Il n'y a pas de questions diverses.
- Prochain conseil municipal : le vendredi 09 juin 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

